



Auberchicourt,
Le 3 Octobre 2024

ARRETE N° 2024/133

-VILLE D'AUBERCHICOURT

-ARRONDISSEMENT D'AUBERCHICOURT

-DÉPARTEMENT DU NORD
Le Maire d'Auberchicourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-1,

Vu des travaux réalisés par la société SATCOMS pour le compte de ENEDIS au niveau du
90 rue de Masny

Vu les dangers présentés par la circulation aux véhicules, aux piétons, à l'entreprise,
Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et la tranquillité publique justifie pleinement
la restriction de circulation et l'interdiction de stationner dans la commune.

ARRETE

ARTICLE 1 : la circulation sera restreinte avec un rétrécissement de la chaussée et une circulation alternée via feux tricolores si besoin (travaux par mi-chaussée), limitation à 30 km/h et le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Les travaux seront effectués à partir du 21 Octobre 2024, et ce, jusqu'au 22 Novembre 2024.

ARTICLE 2 : l'entreprise aura la charge de poser les différentes signalisations.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Ampliation sera transmise à :

- Au Commissariat d'Aniche,
- Monsieur le Directeur de SATCOMS,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Somain,
Madame le Secrétaire Général d'Auberchicourt,
- Monsieur le responsable de EVEOLE de Guesnain,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois de la publication

Le Maire,
Marie-Hélène LEROY.



PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

secretariat@auberchicourt.fr

